

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0012513

131328

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)  
**7155**

Matricule : **7155** Société : **RAM**

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : **GOTNI AHMED**

Date de naissance : **09-07-1968**

Adresse : **HABITUELLE**

Tél. : **06 35 73 80 80** Total des frais engagés : **504** Dhs

Cadre réservé au Médecin **Docteur OMAR BENNOUNA**  
Médecine Générale

Rue 65 N°53, 2<sup>e</sup> Etage, Prince  
Ettaâouine H. Hassaïl - Casablanca  
Tél. : 0522 80 98 07

Cachet du médecin :

Date de consultation : **27/09/2018**

Nom et prénom du malade : **MERIEM LACHHER** Age : **30**

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint

Nature de la maladie : **Bronchite**

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : **H. HAKMI**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) : .....



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24	C		150,00	
09				
22				

Docteur Omega B.N.C.C.U.  
Médecine Générale  
Rue 65 N°53, 2<sup>e</sup> Et<sup>e</sup> Passage Prince  
Ettaâaouine H. Hassani - Casablanca  
Tél : 0522 90 98 07

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur SABLANCA	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ALAOUI Lot. Sekelia Gafsa - Tél: 0322 90 77 60	11/09/22	354,00

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H	25533412	21433552	
		00000000	00000000	
	D	00000000	00000000	
	B	35533411	11433553	
	G			
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				DEBUT D'EXECUTION
DATE DU DEVIS				FIN D'EXECUTION
DATE DE L'EXECUTION				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# الدكتور عمر بنونة

Docteur Omar BENNOUNA

Médecine Générale  
Echographiste

Diplômé d'Echographie Générale  
de la Faculté de Médecine de Montpellier, France

Ex. Médecin des F.A.R.  
Attestation de DIU

Docteur Omar BENNOUNA  
Médecine Générale

Rue 65 N°53, 2<sup>ème</sup> Etage Passage Prince  
Ettaâouna H. Hassani - Casablanca  
Tél.: 0522 90 98 07

الطب العام

دبلوم في الفحص بالصدى  
من كلية الطب بموبلي بفرنسا

طبيب سامي في القواة المسلحة الملكية  
شهادة في وضع اللولب - العملية الصغيرة

Casablanca, le 27/09/22

Mme MERIEX LACHHEB

63.00

Macro ~~mac~~ 1500 mg

56.60

Diprositeline 1cp 1x1 1500 mg  
Après temps

22.00

Céadol 1cp x 3 1500 mg

14.60

Eclus 1cp 1x1 1500 mg

53.10

Rebaanol 1cp x 2 1500 mg

54.70

Hébérénérine forte 135 mg  
1cp x 8 1x1

LOT : 5028  
UT. AV : 11-22  
P.P.V : 63 DH 00

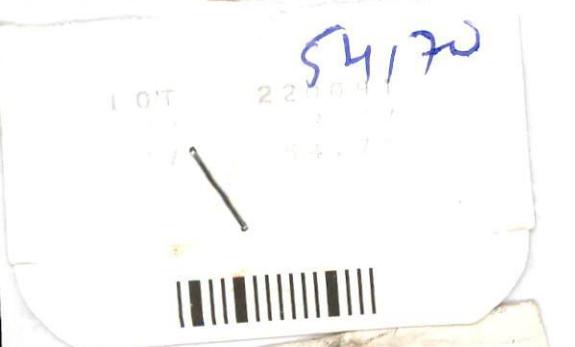


30.00  
oedes 20 mg  
1 gél(j)  
354.00



Docteur Omar BENNOUNA  
Médecine Générale  
Rue 65 N°53, 2<sup>e</sup> Etg Passage Prince  
Ettaâouine H. Hassani - Casablanca  
Tél.: 0522 90 98 07

PHARMACIE AL HAKIM CASABLANCA  
SARL AU  
DOCTEUR BOUCHRA AL ACHI  
100, Rue Angle 64/16, Lot. Sidi Elia  
Oulfa Casa Tél.: 0522 90 71 60



LOT 210384  
EXP 12/2023  
PPV 30.00DH